



**ARRÊTÉ**  
**PORTANT COMPOSITION DU JURY DÉPARTEMENTAL**  
**DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

29 OCT. 2021

ARRIVÉE

A.D. N° 2021 - 2150

Le président du Conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement national du concours des villes et villages fleuris et, notamment, son article 6 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 avril 2021 approuvant le règlement du concours départemental des villes et villages fleuris ;

Vu l'arrêté départemental n° 2021-1667 portant désignation des membres du Conseil départemental et de la nomination de la représentante de Monsieur le président du Conseil départemental ;

Considérant qu'il appartient au président du Conseil départemental, pour l'organisation du concours départemental des villes et villages fleuris, de procéder à la désignation des membres du jury appelés à établir le palmarès des communes candidates ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : le jury départemental chargé de désigner les lauréats du Label villes et villages fleuris est composé comme suit :

**Représentants élus du Conseil départemental :**

- M. le président du Conseil départemental, représenté par Mme Christiane LE CORRE, vice-présidente du Conseil départemental, chargée de la présidence du jury ;
- Mme Catherine BOURDONCLE, vice-présidente du Conseil départemental ;
- Mme Nadine SINOPOLI, conseillère départementale ;
- Mme Anne IUS, conseillère départementale ;

**Anciens élus :**

- M. Raymond MASSIP ;
- M. Jean-Pierre QUÉREILHAC ;
- M. Michel MARTY ;
- M. Bernard DAGEN ;
- M. Joël CAPAYROU ;

**Associations départementales :**

- Mme Bernadette PROUET, maire de Mas-Grenier ; M. Guy PORTAL, maire de Barry d'Islemade ; M. Christian EURGAL, maire de Montjoi ; Mme Agnès PALMIÉ, maire de Sainte-Juliette et M. Guy DUPUY, maire de Castelferrus, pour représenter l'association des maires du Tarn-et-Garonne ;
- M. Philippe MILLASSEAU, directeur et Mme Charlotte BARRÉ pour représenter le CAUE 82 ;
- Mme Armelle GIUDICELLI, pour représenter Tarn-et-Garonne tourisme ;
- Mme Bénédicte FOURQUET, directrice et le(la) chargé(e) de mission prévention des déchets, pratique du jardinage alternatif, pour représenter le syndicat départemental des déchets ;

**Professionnels :**

- M. Jean-Luc ROUBELET, directeur retraité des Parcs et jardins de la ville de Montauban ;
- M. Lionel FOUCAUD, Parcs et jardins de la mairie de Montauban ;
- Mme Chantal LANGLADE, Parcs et jardins de la mairie de Montauban ;

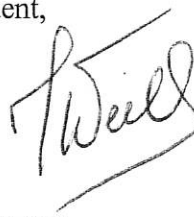
**Personnalités qualifiées :**

- M. Jean-Marc SANGOÏ, adjoint chargé du fleurissement à la mairie d'Albefeuille-Lagarde ;
- M. Marc BOURDONCLE, ancien maire d'Albefeuille-Lagarde ;
- M. Alexandre GUERRERO, retraité Parcs et jardins.
- M. Serge GORRY, responsable de l'antenne de Montauban (voirie départementale) ou son remplaçant M. Daniel SEGUY, antenne de Montauban.

**Article 2** : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et notifié à chaque membre du jury.

Fait à Montauban, le **29 OCT. 2021**

Le président,



Michel WEILL